



ACQ

CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2020

Programme
Estival 2020



Camps de jour



Carignan

LES INFORMATIONS RETROUVÉES DANS CE GUIDE PEUVENT ÉVOLUER. SVP, VOUS ASSURER QUE VOUS AVEZ TOUJOURS LA DERNIÈRE VERSION MISE À JOUR SUR NOTRE SITE INTERNET

Dernière mise à jour : 29 mai 2020

CAMPS DE JOUR ADAPTÉS AU CONTEXTE DE PANDÉMIE

Ratio des camps de jour pour les jeunes – Ville de Carignan

5-6 ans : 1 pour 8

7-8 ans : 1 pour 10

9-12 ans : 1 pour 14

Accompagnement : 1 pour 1 ou 1 pour 2

CALENDRIER :

Du 25 juin au 21 août 2020

Semaine supplémentaire du 24 au 28 août 2020

HORAIRE :

Les parents des enfants qui auront une place recevront un sondage par courriel à compléter entre le 11 et le 15 juin afin de déterminer l'horaire estival (l'horaire sera déterminé selon la majorité)

Voici les deux scénarios qui seront proposés :

Scénario 1

Du lundi au vendredi

De 9 h à 16 h

Aucun service de garde

OU

Scénario 2

Du lundi au jeudi

De 9 h à 16 h

Service de garde de 8 h à 9 h et 16 h à 17 h

CLIENTÈLE :

5 à 12 ans

LIEU :

Centre multifonctionnel

1555, rue de l'École, Carignan

COÛT (Scénario 1, LUNDI AU VENDREDI) :

80 \$ / par semaine par enfant

COÛT (Scénario 2, LUNDI AU JEUDI) :

65 \$ / par semaine par enfant

COÛT SERVICE DE GARDE (Scénario 2):

32 \$ du lundi au jeudi

10 \$ / jour pour un rajout le jour même

RABAIS FAMILIAL

10 \$ de rabais sur le coût d'inscription du 2^e enfant d'une même famille et les suivants. Ce rabais est applicable pour les semaines d'animation.

Programmation estivale

Malgré le contexte de l'été 2020, nos animateurs imaginatifs sauront trouver des activités amusantes en lien avec nos thématiques hebdomadaires. Nous voulons nous assurer que nos petits Carignanois passent un bel été malgré tout!

SEMAINE (#)	DATES	THÉMATIQUES	DESCRIPTION
1	25 et 26 juin	Bienvenue aux camps de jour!	Petite semaine de deux jours, mais toutefois très agréable! Viens faire connaissance avec nous!
2	29 juin au 3 juillet	À GO, sauvons la planète!	Deviens un jeune environnementaliste en explorant les différentes façons de sauver notre planète!
3	6 au 10 juillet	Plus tard, je voudrais être...	Découvre l'univers des métiers!
4	13 au 17 juillet	Olympi-Tropiques!	Mouille-toi en participant à nos Olympi-Tropiques!
5	20 au 24 juillet	À la découverte de l'univers culinaire!	De bons petits plats et des collations spéciales à cuisiner!
6	27 au 31 juillet	Le grand périple d'Indiana Jones!	Plein de défis et d'énigmes à relever!
7	3 au 7 août	3, 2, 1... silence, on tourne!	Transforme-toi en vedette et montre-nous ton plus grand talent!
8	10 au 14 août	National Geographic : l'aventure!	Découvre le monde des animaux ainsi que la nature qui les abrite.
9	17 au 21 août	Découvre la star en toi!	Plaisir assuré!
10	24 au 28 août	Semaine supplémentaire	

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES INSCRIPTIONS

En raison des nombreuses consignes qui nous sont exigées par la Santé publique, nous sommes contraints de limiter le camp de jour à 150 places par semaine, 40 places pour la semaine supplémentaire et 5 à 6 jeunes dans le programme d'accompagnement par semaine.

Le 11 juin, lorsque les nouveaux groupes seront effectués, un courriel avec les listes de présences et ceux qui seront en attente sera envoyé à tous les parents. Le sondage pour le choix de l'horaire sera également dans ce courriel.

Les soldes pour les jeunes qui auront une place seront payables en ligne dans votre compte du 20 au 24 juin. TOUS les comptes sans exception devront être payés durant cette période. Nous refuserons l'entrée aux enfants qui auront des soldes impayés.

SVP, restez à l'affut de nos communications et de nos courriels. Cela nous aidera grandement à planifier un été agréable pour tous!

MODIFICATIONS DES SERVICES ET ACTIVITÉS:

Pour répondre aux exigences en matière de distanciation et d'hygiène, plusieurs services et activités offertes aux camps de jour ont dû être modifiés. Voici les changements :

- Les jeunes resteront toujours aux camps de jour. Les sorties, la piscine et les activités spéciales à l'extérieur du camp sont annulées. Par contre, des sorties aux jeux d'eau du parc Henri-Bisaillon seront organisées (déplacement à pieds);
- Aucun chandail ne sera vendu. Vous serez tous crédités dans votre compte;
- Portes ouvertes du 18 juin : annulées;
- Programme *Aux camps à vélo* : annulé;
- Animations dans les parcs : annulées;
- Les scénarios offerts concernant l'horaire proposent des heures diminuées de camps, car les groupes doivent être pris en charge par la même personne toute la journée.

PRÉCISIONS SUR LES REMBOURSEMENTS

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

D'ici le 18 juin 2020 inclusivement :

Remboursement intégral si annulation. Vous devez en faire la demande en écrivant au campsdejour@villedecarignan.org

Après le 18 juin 2020 :

Aucun remboursement

Sauf :

1. Remboursement intégral sur présentation d'un billet médical;
2. Si l'annulation est en lien avec le contexte de la COVID-19, un remboursement sera accordé (enfant avec symptômes, etc.). Nous nous réservons le droit d'analyser chacune des situations et de demander l'avis de la Santé publique régionale.

RÈGLEMENTS EN LIEN AVEC LE CONTEXTE DE PANDÉMIE

Entrée et départ des enfants

Les parents ne peuvent pas entrer sur le site des camps de jour en aucun temps.

Des postes d'accueil extérieurs situés à deux entrées différentes du site seront installés. Vous serez contactés avant le début de la semaine de votre enfant pour vous indiquer où vous devez venir le reconduire et le chercher. Il y aura des animateurs chargés expressément d'aller reconduire et chercher les enfants dans les classes à l'intérieur des bâtiments.

Chaque matin, l'animateur du service de garde vous demandera si votre enfant présente des symptômes et si les personnes vivant sous le même toit présentent également des symptômes. La situation peut changer d'une journée à l'autre. Il est important d'être le plus honnête possible et de bien évaluer l'état de vos enfants chaque matin.

Pour éviter tout contact, l'animateur du service de garde demandera une pièce d'identité afin de s'assurer que la personne présente est bel et bien sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Assurez-vous d'avoir cette pièce d'identité proche de vous afin d'accélérer le processus. Il est privilégié que ce soit toujours la même personne durant la semaine.

INTERDICTION DU DÉPART ET DE L'ARRIVÉE SEULS AUX CAMPS DE JOUR : Puisque nous devons valider avec le parent qu'aucun symptôme n'est apparu chez l'enfant où les personnes habitant sous le même toit chaque matin, nous ne pourrions accepter les jeunes arrivant seuls aux camps de jour.

Dans le cas d'une situation particulière ou besoin de rencontrer l'une des responsables des camps, vous devrez prendre rendez-vous en appelant au 450 658-1066 poste 235 ou en écrivant au campsdejour@villedecarignan.org.

Trousse obligatoire pour chaque enfant

En raison du contexte actuel, nous demandons que votre enfant apporte un sac à dos qu'il laissera aux camps de jour durant toute la semaine.

Dans ce sac à dos, y mettre : bouteille d'eau, crème solaire, vêtements de rechange, serviette et maillot de bain. Le tout doit être identifié au nom de l'enfant. Si vous désirez apporter un savon à mains ainsi qu'une crème hydratante pour votre enfant, c'est possible. Il faut toutefois que ceux-ci soient également identifiés.

Seule la boîte à lunch sera rapportée le soir. Y mettre un lunch froid, deux collations ainsi que des ustensiles. À noter que les enfants n'auront pas accès à un frigo ni à des micro-ondes.

RAPPEL : Tenue vestimentaire

Puisque nous serons souvent à l'extérieur, le port du chapeau est obligatoire. L'enfant peut le laisser dans son sac à dos ou l'avoir sur lui à l'arrivée et au départ. Dans ce cas-là, attention de ne pas l'oublier à la maison!

Pour la sécurité et le bien-être de l'enfant, il est demandé que celui-ci soit chaussé d'espadrilles ou de sandales de sport et qu'il ait une tenue vestimentaire adaptée à la température. Toutes sandales n'étant pas solides dans les pieds de votre enfant sont refusées, de même que le type de chaussures « ballerine ». Un enfant pourra se voir refuser l'accès aux camps de jour si celui n'est pas chaussé de manière appropriée.

COVID-19

Dans un premier temps, il est important de mentionner que l'accès sera refusé à tout enfant ou animateur qui présente des symptômes suggestifs de la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou perte subite d'odorat ou de goût, etc.)

L'accès sera également refusé à tout enfant ou animateur dont les personnes qui vivent sous le même toit présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID (cas ou contact).

Plan d'urgence en cas d'apparition de symptômes aux camps de jour*

- Isoler l'enfant ou l'animateur dans une pièce prévue à cet effet;
- La responsable des camps doit appeler le parent qui doit venir le chercher dans les plus brefs délais*;
- Dans cette pièce, prévoir une trousse d'urgence prête à être utilisée en situation de COVID contenant des gants, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique. L'animateur devrait déjà porter le masque et les lunettes ou une visière;
- Un seul animateur est attribué à l'enfant et est admis dans la pièce d'isolation;
- Mettre un masque de procédure à l'enfant;
- S'il y a un contact prolongé (plus de 15 min.), sans protection barrière (masque ou protection oculaire), appelez le 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes;
- Une fois l'enfant ou l'animateur parti, désinfecter la pièce et les objets et surfaces touchées par l'enfant ou l'animateur.
- Retirer les gants, la protection oculaire, le masque de procédure et la blouse de façon sécuritaire dans la pièce et en disposer sur place dans la poubelle prévue pour cela;
- Désinfecter l'équipement réutilisable (ex. : protection oculaire, si réutilisable);
- Veiller au lavage des mains avant de quitter la pièce.

*Si un enfant reçoit un diagnostic de la COVID-19 (ou cas potentiel) et qu'il a fréquenté les camps de jour, un suivi sera fait par la Direction de la santé publique. La date de retour aux camps de jour sera déterminée par cette dernière.

La santé publique identifiera les personnes ayant été en contact significatif avec l'enfant (autres enfants, animateurs, parents, ou autres) qui devront être isolées et leur donnera les consignes appropriées. L'enfant ou l'éducatrice avec un diagnostic de COVID sera isolé à la maison jusqu'à ce que la direction de la santé publique ou le professionnel qui fait le suivi clinique du cas lève la mesure d'isolement.

Si un animateur reçoit un diagnostic de COVID-19, les consignes restent les mêmes que pour les enfants.

Pour plus d'information, consulter 1 877 644-4545 ou [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Mesures d'hygiène exigées aux camps de jour

Le lavage et la désinfection des mains, tout comme l'étiquette respiratoire, font partie des mesures de précautions à prendre, en tout temps :

- Mettre en place les moyens pour le lavage, la désinfection des mains et l'étiquette respiratoire :
 - Utiliser des poubelles sans contact;
 - Lavabos portatifs aux entrées des bâtiments;
 - Utiliser du papier jetable pour le séchage des mains;
 - Solution de désinfection des mains dans tous les locaux;
 - Les fontaines d'eau seront condamnées (bouteille d'eau obligatoire, plus de détails dans la section *Trousse obligatoire pour chaque enfant*).

- Informer les travailleurs, visiteurs et campeurs des consignes et règles à respecter concernant le lavage des mains et l'étiquette respiratoire :
 - Éviter de se toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lorsque ses mains ne sont pas lavées ou lors du port de gants.
 - Laver ses mains souvent à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes. Si ce n'est pas possible, utiliser une solution hydroalcoolique de 60 à 70 %;
 - Laver ses mains avant de mettre des gants et après les avoir enlevés;
 - Laver ses mains avant de préparer, de manipuler, servir ou manger des aliments.

- Adopter les règles d'hygiène suivantes en cas de toux ou d'éternuement :
 - Se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes;
 - En cas d'utilisation d'un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.

Un préposé à l'entretien sera posté à temps plein sur le site des camps de jour afin de désinfecter les aires communes en profondeur, fournir tout matériel d'hygiène aux animateurs, etc.

Les animateurs auront chacun la tâche de laver le matériel utilisé par son groupe ainsi que le mobilier. Ceux-ci auront également la responsabilité de rappeler mesures d'hygiène aux jeunes et de les superviser. Toutefois, il est pertinent que les parents enseignent au préalable ce fonctionnement à la maison.

Distanciation

Nous préconisons la distanciation de deux mètres autant entre les animateurs que les campeurs. Voici les mesures qui seront mises en place afin d'établir un environnement susceptible de répondre à ce critère :

- Les activités extérieures seront fortement recommandées si la température le permet;
- Pratiquement tous les groupes auront un local attitré;
- Dans le cas où deux groupes se séparent un même grand local, du marquage au sol ainsi qu'une séparation physique seront effectués afin de délimiter les zones;
- Un local de repos sera attitré uniquement aux jeunes accompagnés afin de leur offrir un endroit lorsqu'ils ne seront pas en intégration avec leur groupe;
- Réduire le nombre de personnes dans les espaces d'hygiène personnelle;
- Limiter l'accès des salles de bain à une seule personne à la fois ou à deux personnes en même temps s'il est possible de respecter la distanciation physique;
- Du marquage au sol dans les corridors sera effectué (principe de sens unique dans les endroits où il sera possible de le faire);
- Les déplacements dans les bâtiments seront gérés sous forme d'horaire afin que les groupes se croisent le moins souvent possible;
- Établir des zones marquées au sol dans la cour d'école afin de séparer les groupes;
- Déterminer plusieurs lieux de rassemblement en cas d'urgence (évacuation) pour éviter les grands groupes;
- Dans les cas où la distanciation physique ne peut être respectée et que la procédure se déroule sur plus de 15 minutes, nous exigerons de nos animateurs le port du masque, lunettes (ou visière) et gants.

RAPPEL : Procédure d'intervention en cas de violence

Afin de maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, des procédures sont mises en œuvre et des sanctions sont prévues pour encadrer et gérer avec cohérence les interventions consécutives à tous gestes venant à l'encontre de l'intégrité du participant, de personnel et/ou du milieu (intimidation et toutes formes de violence).

Étapes d'intervention pour un participant aux camps de jour* :

1. Avertissement verbal par l'animateur et suivi avec le(s) parent(s) ou tuteur;
2. Rencontre avec l'animateur et la direction des camps de jour et suivi avec le(s) parent(s) ou tuteur;
3. Rencontre avec le(s) parent(s) ou tuteur et la direction des camps de jour;
4. Avertissement écrit, rencontre avec le(s) parent(s) ou tuteur et suspension d'un jour;
5. Expulsion (avec remboursement des semaines suivantes moins les frais d'administration (15 %).

* Dans l'application, l'âge du participant et le contexte sont pris en considération.

Cette procédure sera également suivie en cas de non-respect des mesures mises en place en lien avec la COVID-19.

Mesures de protection COVID-19 - Acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, les camps de jour de Carignan ont mis en place les mesures de protection détaillées ci-jointes au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus. Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les campeurs et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par les camps de jour de Carignan

J'ai pris connaissance du document ci-joint et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que les camps de jour de Carignan ne pourront garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

De plus, en envoyant mon enfant aux camps de jour de Carignan, je m'engage à ne faire aucune fausse déclaration quant à l'état de santé de mon enfant et des personnes avec qui il vit, sans quoi, ils seront contraints d'expulser immédiatement mon enfant sans remboursement, et ce, pour le reste de l'été.

Nous comptons sur votre entière collaboration afin de rendre aux enfants un été agréable et sécuritaire. Il se peut que certaines mesures ou ajustements se fassent au courant de l'été. Nous vous demandons votre patience et votre compréhension.

COORDONNÉES

Camps de jour réguliers : **Centre multifonctionnel, 1555, rue de l'École, Carignan (QC)**
Téléphone : 450 658-1066 poste 235
Courriel : campsdejour@villedecarignan.org

Adresse postale pour les camps de jours réguliers
2555, chemin Bellevue, Carignan (QC) J3L 6G8

